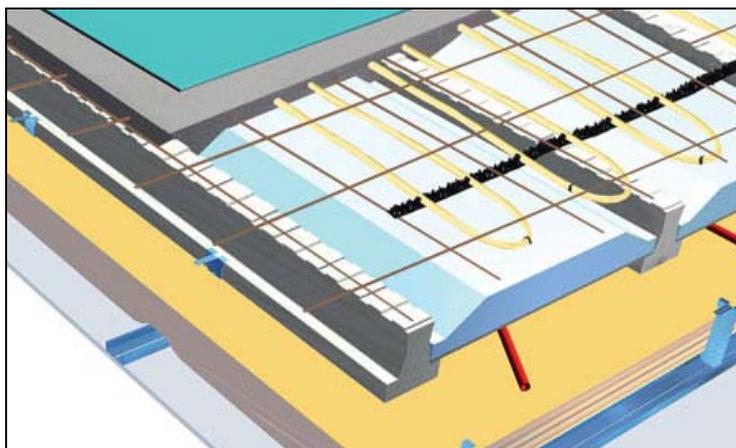


Descriptif type pour Plancher Seacoustic 5



1) Dans le cas d'un revêtement sol souple

Les planchers seront constitués par un montage type Seacoustic 5 ou similaire.

L'indice d'affaiblissement acoustique sera d'au minimum 61 dB.

Les poutrelles seront posées à une distance des murs extérieurs comprise entre 25 et 45 cm pour que les hourdis Seacbois assurent correctement le traitement des ponts thermiques longitudinaux.

Les circuits de plancher chauffant en tubes multicouche aluminium seront positionnés sur les Seacbois avant la pose du treillis soudé selon le plan de pose livré avec les éléments du plancher chauffant.

Le poseur se conformera au NF DTU 65.14 P2.

La dalle de compression de 7 cm minimum sera coulée en béton de classe de résistance C25/30 et armé d'un treillis soudé.

Dans le cas d'utilisation de laine minérale supérieure à 45 mm d'épaisseur, le faux-plafond plaque de plâtre de 18 mm minimum sera positionné de telle sorte que le bas des poutrelles soit encastré au maximum de 20 mm dans la laine minérale.

La sous-face du hourdis sera en OSB3 de 8 mm d'épaisseur minimum, afin d'obtenir une résistance à l'arrachement de 50 kg par vis à plaque de plâtre 3,5x25.

Le revêtement de sol souple devra être de ΔI_w de 18 dB.

2) Dans le cas de chape carrelage sur matériau résilient

Les planchers seront constitués par un montage type Plancher Seacoustic 5 ou similaire.

L'indice d'affaiblissement acoustique sera d'au minimum 66 dB.

Les poutrelles seront posées à une distance des murs extérieurs comprise entre 25 et 45 cm pour que les hourdis Seacbois assurent correctement le traitement des ponts thermiques longitudinaux.

Les circuits de plancher chauffant en tubes multicouche aluminium seront positionnés sur les Seacbois avant la pose du treillis soudé selon le plan de pose livré avec les éléments du plancher chauffant.

Le poseur se conformera au NF DTU 65.14 P2.

La dalle de compression de 7 cm minimum sera coulée en béton de classe de résistance C25/30 et armé d'un treillis soudé.

Dans le cas d'utilisation de laine minérale supérieure à 45 mm d'épaisseur, le faux-plafond plaque de plâtre de 18 mm minimum sera positionné de telle sorte que le bas des poutrelles soit encastré au maximum de 20 mm dans la laine minérale.

La sous-face du hourdis sera en OSB3 de 8 mm d'épaisseur minimum, afin d'obtenir une résistance à l'arrachement de 50 kg par vis à plaque de plâtre 3,5x25.

Un matériau résilient sera positionné sur la chape carrelage ΔI_w de 19 dB.